



## À la recherche de synergies

Comprendre la situation actuelle des droits du travail dans le secteur du cajou en Côte d'Ivoire par rapport à la prochaine législation de l'Union européenne

Date:

Février 24



Internationaal



FairMatch  
Support

## Colophon

**A la recherche des synergies** - Comprendre la situation actuelle des droits du travail dans le secteur du cajou en Côte d'Ivoire par rapport à la prochaine législation de l'Union européenne.

Février 2024

Auteurs: Kim uit de Bosch, Mathieu Briard, Herman uit de Bosch, Lotte Amelink (FairMatch Support)

© Copyright 2024 CNV Internationaal

Ce rapport est publié dans le cadre du programme Dialogue@Work VMP – Pays combinaison Côte d'Ivoire, financé par le Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères.

### **FairMatch Support**

Grote Koppel 8

3813AA Amersfoort

Les Pays-Bas

Tel: (+31) 33 461 25 25

E-mail: [info@fairmatchsupport.nl](mailto:info@fairmatchsupport.nl)

Web: [fairmatchsupport.nl](http://fairmatchsupport.nl)

Mandaté par :

### **CNV Internationaal**

Tiberdreef 4

3651 GG Utrecht

Les Pays-Bas

Tel: (+31) 30 751 12 60

E-mail: [internationaal@cnv.nl](mailto:internationaal@cnv.nl)

Web: [cnvinternationaal.nl](http://cnvinternationaal.nl)



# SOMMAIRE

Introduction .....	5
1. Chaîne d'approvisionnement du cajou.....	7
1.1. Les producteurs d'anacardes .....	7
1.2. Les transformateurs de cajou .....	8
1.3. Les exportateurs de cajou.....	9
1.4. Les importateurs de cajou .....	9
2. Contexte.....	10
2.1. Local .....	10
2.2. Union Européenne .....	11
2.3. Les acteurs internationaux .....	12
2.4. Les flux financiers .....	14
3. Droits du travail et conditions de travail.....	15
3.1. Général.....	15
3.1. Les agriculteurs.....	17
3.1. Les travailleurs dans les unités de transformation .....	22
Conclusions et recommandations .....	26
Références bibliographiques.....	28
Annexe.....	29
A. Exemple des travailleurs nécessaires pour une usine de transformation de 10 000 Tonnes	29

## Acronymes

ACA	African Cashew Alliance
AEC-CI	Association des Exportateurs de Cajou de Côte d'Ivoire
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APROTIC	Association Professionnelle des Transformateurs Industriels du Cajou
CBI	Centrum tot Bevordering van de Import uit ontwikkelingslanden
CCA	Conseil du Coton et de l'Anacarde
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CICC	Consultative International Cashew Alliance
CILTE	Comité Intersyndical pour la Lutte contre le Travail des Enfants
CISL	Confédération Ivoirienne des Syndicats Libres
CITEF	Comité Intersyndical pour la Transition vers l'Économie Formelle
CNSL	Cashew Nut Shell Liquid
ComCashew	The Competitive Cashew Initiative
CSDDD	Corporate Sustainability Due Diligence Directive
CSH-CI	Centrale Syndicale Humanisme Côte d'Ivoire
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive
ESG	Environmental, Social & Governance
ETI	Ethical Trading Initiative
FENACA-CI	Fédération Nationale des Acheteurs d'Anacarde et de Coopératives de Cajou de Côte d'Ivoire
FESACI	Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire
GIC-CI	Groupement des Industriels du Cajou de Côte d'Ivoire
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICN	Ivory Cashew Nuts
IFC	International Finance Corporation
ILO	International Labour Organisation
NBC	Noix Brute de Cajou
NFRD	Non-Financial Reporting Directive
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIA	Organisation Interprofessionnelle Agricole
OIT	Organisation Internationale du Travail
OPCA	Opérateurs Professionnels du Cajou
PPCA	Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de Valeur Anacarde
SAA	Syndicat Agricole Africain
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNI	Sustainable Nut Initiative
SITA	Société Ivoirienne de Traitement de l'Anacarde
UE	Union Européenne
UGTCI	Union Général des travailleurs de Côte d'Ivoire
UNATRCI	L'Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire

## Introduction

Cette étude est initiée par CNV Internationaal afin de comprendre la situation actuelle des droits du travail dans le secteur du cajou en Côte d'Ivoire par rapport à la législation actuelle et à venir de l'Union Européenne (UE), notamment la directive sur le devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises (CSDDD). L'étude a été réalisée par FairMatch Support à l'automne 2023 en raison de ses connaissances et de son vaste réseau dans le secteur du cajou.

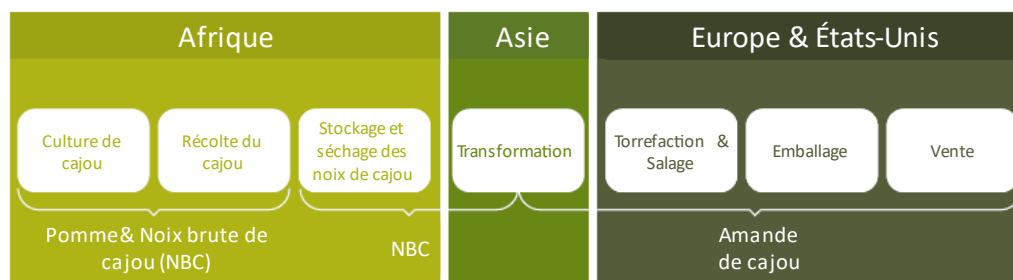


Figure 1 Chaîne de valeur du cajou

La chaîne de valeur du cajou se compose de plusieurs étapes dans différents pays, une représentation possible peut être vue dans **Fout! Verwijzingsbron niet gevonden..** Les anacardiens poussent dans les régions tropicales. L'Inde, la Côte d'Ivoire, le Vietnam, le Cambodge, la Guinée Bissau et la Tanzanie sont les plus grands pays producteurs de noix de cajou (Global Cashew Alliance, 2023). Les intrants utilisés pour la production de cajou comprennent, entre autres, des plants et des engrais. Les anacardiens produisent des pommes de cajou et des noix brutes de cajou (NBC). Après la collecte des pommes, les agriculteurs séparent les noix brutes des pommes de cajou et les sèchent. Les noix brutes sont stockées dans des sacs qui sont collectés par des agrégateurs - coopératives ou commerçants -, qui transportent ces noix vers les transformateurs locaux ou jusqu'au port pour être expédiées aux transformateurs étrangers. Dans les unités de transformation, les noix brutes sont décortiquées et dépelliculées afin de ne conserver que les amandes de cajou. Ces amandes sont classées en 26 qualités différentes dédiées à des marchés spécifiques. Les amandes sont conditionnées et transportées vers les torrificateurs ou directement vers les grossistes et détaillants. C'est ainsi que les amandes de cajou finissent dans le panier des consommateurs. Le flux commercial du cajou en 2015 est présenté dans la Figure 2

Depuis lors, les exportations de l'Inde et du Brésil ont diminué, l'Afrique a commencé à transformer les noix en amandes et la Chine est devenue un marché émergent.



Figure 2: Exportation du cajou en 2015. Sources: Cashew digest, ACA, Cashew Week, Cashew info, Cashew Club, UNComtrade, ComCashew, International Nut & Dried Fruit Council, CCA, VINACA, sources commerciales.

Le secteur du cajou en Côte d'Ivoire a connu une croissance considérable au cours de la dernière décennie. Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement directs et indirects s'efforcent de créer une chaîne d'approvisionnement durable, d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance (ESG). Comme pour chaque secteur, il reste encore des défis à relever. Les principaux défis actuels proviennent du fait que 1) le secteur connaît une croissance rapide en Côte d'Ivoire et 2) le prix du marché mondial est très volatil, ce qui rend très difficile pour les agriculteurs et les transformateurs d'investir correctement. Dans le même temps, le secteur crée de nombreuses opportunités de travail, ce qui justifie l'amélioration des conditions de travail.

Ce rapport tente de décrire la situation actuelle du secteur du cajou en Côte d'Ivoire et se concentre sur les segments de la chaîne d'approvisionnement où est employée la plus grande main-d'œuvre en Côte d'Ivoire à savoir les agriculteurs et les transformateurs (voir les noms en gras dans la Figure 3). Ce rapport ne prétend cependant pas être exhaustif. Les informations sont basées sur des entretiens avec différents acteurs du secteur et sur des recherches documentaires. Cela n'a pas été vérifié par des recherches approfondies sur le terrain. D'une manière générale, la disponibilité d'informations (de marché) et d'analyses fiables dans ce secteur reste un défi. La majorité des données mentionnées dans ce document sont basées sur les données fournies par le Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), responsable de la mise en œuvre de la politique et de la réglementation du secteur du cajou en Côte d'Ivoire.

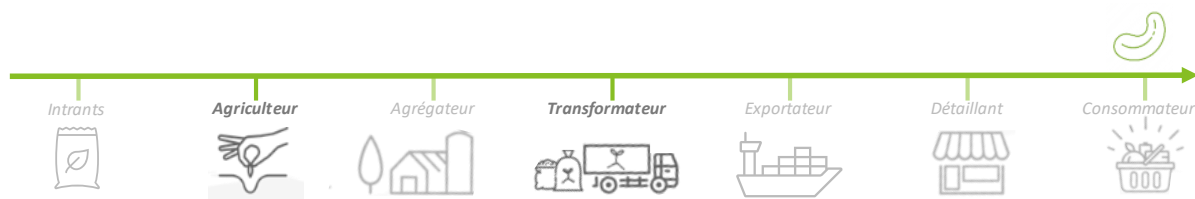


Figure 3 : Chaîne d'approvisionnement simplifiée du cajou transformée en Côte d'Ivoire. Les acteurs en gras entrent dans le champ de ce rapport

Le rapport commence par un aperçu de la chaîne d'approvisionnement du cajou en Côte d'Ivoire. Après la description générale du secteur au chapitre 1, et le contexte au chapitre 2, il approfondit les circonstances du travail dans le chapitre 3. Les conclusions et recommandations peuvent être trouvées dans le dernier chapitre.

## 1. Chaîne d'approvisionnement du cajou

Ce chapitre décrit les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cajou en Côte d'Ivoire. Pour chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, des chiffres pertinents sont inclus, lorsqu'ils sont disponibles, pour offrir un aperçu de l'ampleur et de l'importance de l'étape.

L'anacardier a été introduite au siècle dernier dans le nord de la Côte d'Ivoire pour lutter contre la désertification. À partir des années 90, cette culture a suscité un intérêt commercial, d'abord auprès des Indiens venus en Côte d'Ivoire. Après la guerre civile, les secteurs du cajou et du coton en Côte d'Ivoire ont été stimulés pour créer des opportunités économiques dans la partie nord du pays. Depuis lors, le secteur du cajou en Côte d'Ivoire a connu une croissance rapide facilitée par un fort soutien du gouvernement. La Côte d'Ivoire est passée d'une production « moyenne » de noix de cajou à l'un des plus grands pays producteurs. Le pays fait pression pour que la transformation locale ajoute de la valeur à l'économie locale. On estime qu'en 2022, en Côte d'Ivoire, 1 100 000 tonnes de noix brutes de cajou ont été commercialisées et 220 000 tonnes d'amandes de cajou ont été transformées (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2022). Une comparaison avec 2017, où 710 000 tonnes de noix brutes avaient été commercialisées et 47 000 tonnes d'amandes transformées. La Figure 4 ci-contre illustre cette croissance (ComCashew, 2019). L'écart entre la production et la transformation s'explique principalement par l'exportation de noix brutes vers l'Asie, notamment l'Inde et le Vietnam. En Inde et au Vietnam, l'industrie de transformation est mature et très efficace ; il est donc plus rentable de réaliser l'expédition et la transformation dans ces régions. L'un des objectifs du gouvernement de Côte d'Ivoire est de transformer plus de 50 % de la production ivoirienne d'ici 2030 (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2022). Pour y parvenir, ils travaillent à la création de trois parcs agro-industriels – à Korhogo, Boundoukou et Séguéla – dédiés à la filière cajou (CCA, 2023a).

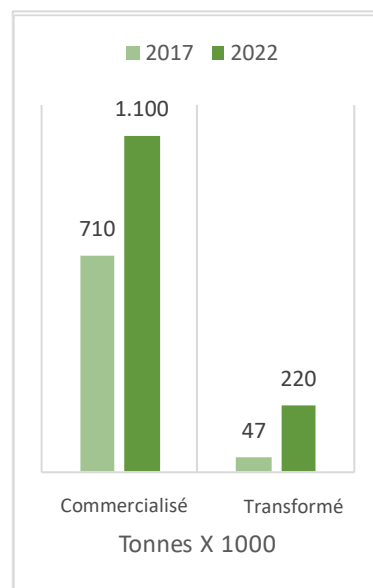


Figure 4: La filière cajou en Côte d'Ivoire.

### 1.1. Les producteurs d'anacardes

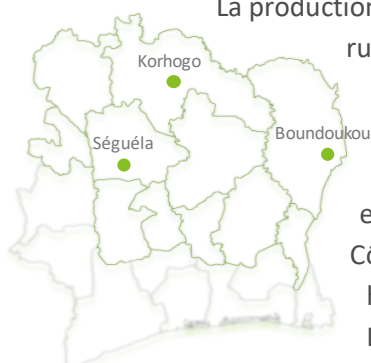


Figure 5 : Carte de la Côte d'Ivoire où les régions vertes indiquent où est cultivée l'anacarde et les points verts où sont prévus les parcs agro-industriels.

La production de noix de cajou crée des opportunités de travail pour les agriculteurs ruraux – principalement de petits exploitants – et leurs familles dans la partie nord de la Côte d'Ivoire (voir la Figure ). Dans ces régions, l'anacarde et le coton sont les principales cultures de rente et les agriculteurs produisent souvent une ou les deux. Au total, le CCA estime que la production cajou couvre une superficie de 1 400 000 ha en Côte d'Ivoire. Le titre foncier des terres appartient généralement aux hommes qui effectuent également la taille et l'entretien des plantations. Les femmes sont mobilisées pour le ramassage des noix. Pour les jeunes, il est difficile d'obtenir des terres, mais ils trouvent d'autres moyens pour être actifs dans le secteur du cajou via entre autres les commerçants et les coopératives. Les estimations publiées mentionnent qu'au sein du secteur du cajou en Côte d'Ivoire en

2021/2022, il y avait environ 330 000 agriculteurs (Guero et al, 2021), 400 coopératives et 30 à 40 unions coopératives (Fitzpatrick, 2022). Les nouvelles estimations du CCA parlent de **450 000 agriculteurs, 800 coopératives et 19 unions régionales**. La plupart de ces coopératives fonctionnent comme des commerçants, limitant souvent l'implication des membres « traditionnels » que sont les producteurs. La quasi-totalité de ces coopératives sont représentées par la fédération **Centrale de Cajou COOPCA**. Les acheteurs de NBC, plus de **1 300 acheteurs**, sont regroupés au sein de la **Fédération Nationale des Acheteurs d'Anacarde et de Coopératives de Cajou de Côte d'Ivoire (FENACA-CI)**.

## 1.2. Les transformateurs de cajou

La noix de cajou de Côte d'Ivoire est transformée à la fois dans des unités de transformation en Côte d'Ivoire et en Asie. Selon le CCA, en 2022, environ 20 % - soit 220 000 tonnes - du cajou ont été transformées localement, dont environ 15 % - 5 000 tonnes - ont été exportées vers les Pays-Bas. Le CCA estime qu'il y a actuellement plus de 40 unités d'unité de transformation installées, dont une trentaine qui ensemble représentent une capacité nominale d'environ 350 000 tonnes/an. Ces unités de transformation peuvent être regroupées en 3 catégories :

- De grandes unités industrielles (capacité supérieure à 10 000 tonnes/an) comme
  - **Cashew Coast** (incluant **Ivoirienne de Noix de Cajou SA**)
  - **CILAGRI CAJOU**
  - **Dorado Ivoire**
  - Ivory Cashew Nuts (ICN)
  - **OLAM IVOIRE**
  - Société Ivoirienne de Traitement de l'Anacarde (SITA) SA
  - **SG AGRO**
  - **QUANG THIEN IMEX**
- Des unités semi-industrielles (capacité 1 000 – 10 000 tonnes/an) comme
  - **COOPABO**
  - **NORD-CAJOU**
- Des unités de petite taille (capacité inférieure à 1 000 tonnes/an) comme
  - **COOPCA COPRODIGO**

La plupart de ces unités de transformation sont membres de l'association Groupement des Industriels du Cajou de Côte d'Ivoire (**GIC-CI**). Selon leur site internet, le GIC-CI représente actuellement 22 unités (GIC-CI, 2023). A côté, il y a aussi l'Association Professionnelle des Transformateurs Industriels du Cajou (**APROTIC**). Au total, le CCA estime qu'environ 14 200 travailleurs travaillent dans ces unités. Dans le tableau ci-dessous, la répartition entre contrats permanents et temporaires est visible. Ce tableau montre également que la majorité des travailleurs, environ 70 %, sont des femmes. Les unités de transformation sont également des employeurs intéressants pour les jeunes, mais les statistiques pour ce groupe ne sont pas disponibles. Les travailleurs permanents sont majoritairement constitués de cadres. Les travailleurs temporaires sont les personnes qui sont responsables du travail opérationnel dans les unités de transformation – nommés travailleurs des unités de transformation dans les chapitres suivants -. Voir l'annexe pour un **Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.** fourni par le Bureau National d'Études Techniques et de Développement.



Nombre total de travailleurs	Permanents		Temporaires	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
14 211	1 317	920	2 881	9 093

### 1.3. Les exportateurs de cajou

La noix brute de cajou qui n'est pas transformée en Côte d'Ivoire est traitée à l'étranger. En 2023, il y avait **58 entreprises** et **77 coopératives** titulaires d'une licence pour exporter de la noix brute hors de Côte d'Ivoire (CCA, 2023b). L'Association des Exportateurs de Cajou de Côte d'Ivoire (**AEC-CI**) représente les exportateurs. La noix brute de Côte d'Ivoire est exportée principalement selon le CCA vers l'Inde - 25 % et le Vietnam - 45%, dont ce dernier est également un pays cible du CNV International. Au Vietnam, il existe de nombreuses unités qui transforment la noix brute de cajou de Côte d'Ivoire : par exemple les grands acteurs sont notamment **Intersnack, Long Son** et **OLAM**. Ces deux pays dépendent de la production des noix de cajou provenant de Côte d'Ivoire soit pour l'industrie de transformation et la réexportation (Vietnam) ou bien pour la consommation locale (Inde).

### 1.4. Les importateurs de cajou

Une fois transformées, les amandes de cajou sont exportées. L'Europe est le plus grand importateur d'amandes ; 35 à 40 % de la valeur mondiale des importations des amandes de cajou (CBI, 2022). Les amandes sont exportées vers l'UE par les propriétaires des entreprises de transformation ou via des sociétés commerciales telles que **Daarnhouwer, Nuts2** et **Nutwork**. Ces entreprises, parfois torrèfient dans des unités de transformation en Europe et vendent ensuite les amandes de cajou aux détaillants – tels qu'**Albert Heijn, Aldi, Jumbo** et **Lidl** – qui sont les derniers acteurs avant que les amandes de cajou ne finissent dans les paniers des consommateurs néerlandais. La

Figure 5 ci-après présente un aperçu simplifié de la chaîne de valeur du cajou décrite dans ce chapitre.

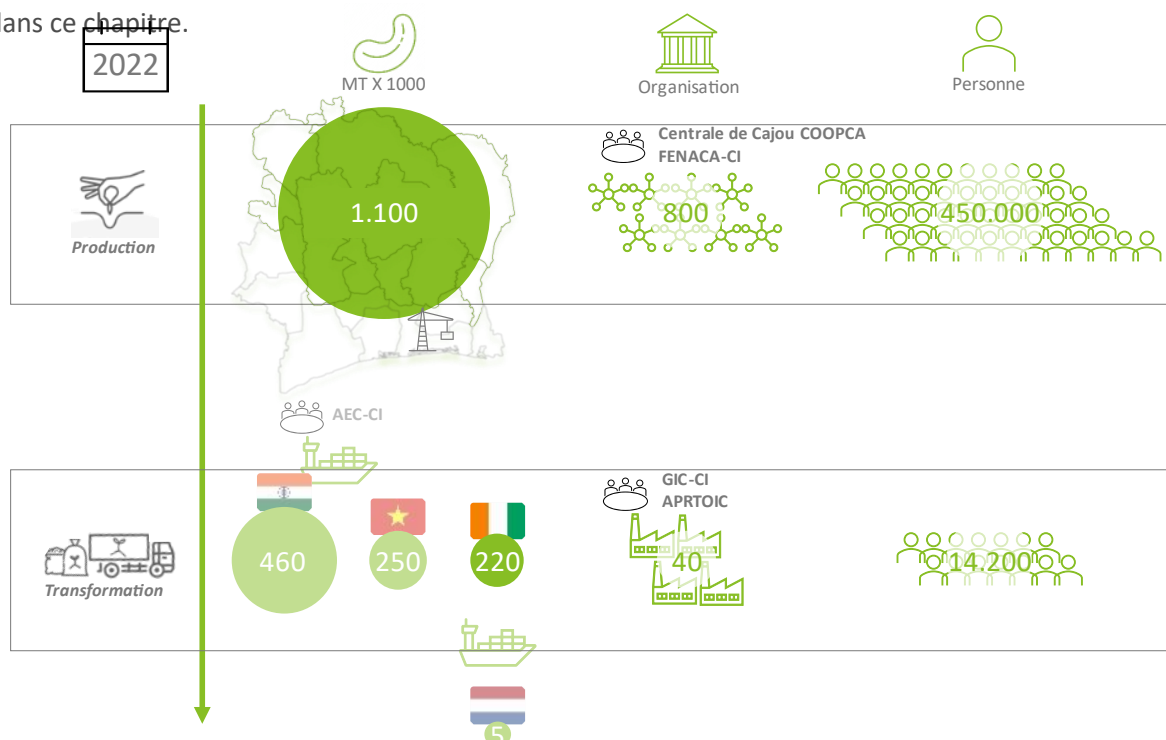


Figure 5 : Aperçu simplifié de la filière cajou en Côte d'Ivoire.

## 2. Contexte

Ce chapitre donne un aperçu du contexte (politique) pertinent dans lequel les acteurs mentionnés au chapitre 1 précédent fonctionnent. Tout d'abord, le contexte local avec les institutions et organisations rattachées est décrit. Ensuite, une description du contexte politique européen est donnée. Après cette description, le chapitre plongera dans les différents acteurs opérationnels internationaux qui sont – via des projets ou des programmes – impliqués dans la filière cajou en Côte d'Ivoire. Ce chapitre se termine par une indication des flux financiers de la filière.

### 2.1. Local

Le gouvernement de Côte d'Ivoire est responsable du contexte législatif et réglementaire des droits du travail dans le secteur du cajou. Il est impliqué dans la filière cajou de la manière suivante :

- **Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Production alimentaire** travaille en étroite collaboration avec :
  - **Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)**  
Créée en 1993, est chargée d'améliorer les conditions de vie en milieu rural à travers la professionnalisation des agriculteurs et des organisations agricoles par la conception et la mise en œuvre d'outils et de démarches.
  - **Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA)**  
Créé en 2013, est responsable de la mise en œuvre de la politique et de la réglementation dans tous les aspects du secteur. Le CCA s'engage dans un large éventail d'activités telles que la réglementation et le suivi des exportations, les tests de qualité, la formation/démonstration en matière de transformation, la facilitation de l'accès à la technologie, la formation des agriculteurs, la distribution d'intrants et la promotion internationale du secteur. Cela se fait entre autres via :
    - **Centre d'Innovations et de Technologies de l'Anacarde (CITA)**

Ouvert en 2020 à Yamoussoukro, il a pour but d'être un pôle central d'expertise, de formation, de transformation et de commercialisation des produits à base de cajou.

- **Projet de Promotion de la Compétitive de la Chaîne de Valeur Anacarde (PPCA)**

Lancé en 2018, dans le but d'améliorer la compétitivité du secteur du cajou en Côte d'Ivoire en améliorant la productivité, la qualité et la valeur ajoutée. Le programme est sur le point d'entamer la 2ème phase qui inclura la durabilité et les conditions de travail.

- **Organisation Interprofessionnelle Agricole Anacarde (OIA Anacarde)**

Créée en 2022, dans le but de 1) construire une plateforme d'échanges entre professionnels du secteur, 2) établir des règles contractuelles entre les membres concernant entre autres les prix et les normes de qualité, et 3) renforcer les capacités des membres. Son mandat est de défendre les intérêts des différents acteurs de la chaîne. C'est pourquoi l'OIA est composé des différents collèges regroupant les membres de la Centrale de Cajou COOPCA, de la FENACA-CI, du GIC-CI et de l'AEC-CI.

- **Ministère du Commerce et de l'Industrie**

Pour le secteur du cajou en Côte d'Ivoire, le gouvernement impose des réglementations qui comprennent, entre autres, un prix minimum de la noix de cajou, des subventions et des exonérations fiscales pour les transformateurs, un quota d'approvisionnement en matières premières pour les transformateurs nationaux, une taxe à l'exportation de la noix de cajou et une interdiction d'exporter la noix de cajou par voie terrestre.

## 2.2. Union Européenne

Les amandes de cajou étant exportées et consommées dans l'UE, le contexte européen est également important. Dans l'UE, on s'intéresse de plus en plus à l'impact social et environnemental global des chaînes d'approvisionnement qui rentrent l'UE, au lieu de se concentrer uniquement sur les activités qui se déroulent dans l'UE. Cela se traduit par une législation européenne (à venir) sur la durabilité sociale et environnementale, comme<sup>1</sup>:

- **Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD)**

Une directive adoptée sous forme de proposition en 2022, et pour laquelle un [accord provisoire](#) a été atteint en décembre 2023, qui obligera les entreprises à identifier leurs risques négatifs dans toutes les opérations de la chaîne d'approvisionnement. Au sein du CSDDD, les éléments relatifs aux droits de l'homme se concentrent sur les droits du travail. Le CSDDD peut contribuer à attirer des financements durables pour les plans d'actions correctives et les feuilles de route. Dans quelques États membres de l'UE, il existe déjà une réglementation axée sur le devoir de diligence, par exemple :

- France
  - [Loi relative au devoir de vigilance](#)

---

<sup>1</sup>Bon nombre de ces réglementations se concentrent sur un domaine plus large que la durabilité sociale.

La législation, mise en œuvre en 2017, comprend « des mesures de vigilance » raisonnable pour identifier les risques et prévenir les violations graves des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des travailleurs et de l'environnement résultant des activités de l'entreprise et des sociétés qu'elle contrôle, soit directement soit indirectement, ainsi que les activités des sous-traitants ou des fournisseurs avec lesquels une relation commerciale établie est entretenue.

- Allemagne

- [Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz](#)

- La législation, mise en œuvre en 2023, se traduit par des dispositions concrètes sur la manière dont les entreprises doivent se conformer à leurs obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Cela implique d'analyser les risques liés aux droits de l'homme, de prendre des mesures pour prévenir et atténuer les violations des droits de l'homme, de mettre en place des mécanismes de réclamation et de rendre compte de leurs activités.

- Pays-Bas

- [Wet zorgplicht kinderarbeid](#)

- La législation, adoptée en 2019 (pas encore en implémentation), se concentre sur la prévention de la fourniture de biens et de services produits avec l'aide du travail des enfants.

- [Corporate Sustainability Reporting Directive \(CSRD\) & Non-Financial Reporting Directive \(NFRD\)](#)

- Le CSRD, adopté en 2021, qui s'appuie sur le champ d'application du NFRD, adopté en 2014, oblige les entreprises (et d'ici 2029 toutes les organisations non européennes ayant des activités significatives dans l'UE) à divulguer des informations sur leurs opérations et leur gestion des défis ESG.

### 2.3. Les acteurs internationaux

A côté des acteurs directs de la chaîne d'approvisionnement et des acteurs décrits ci-dessus, il existe au niveau international une multitude d'acteurs actifs dans la filière cajou en Côte d'Ivoire entre autres :

#### Institutions financières

- **Le Groupe de la Banque mondiale**

- Institution financière internationale créée en 1944 dans le but de réduire la pauvreté, d'accroître la prospérité partagée et de promouvoir le développement durable. La Banque mondiale gère différents projets qui impactent la filière cajou de Côte d'Ivoire :

- [Projet PPCA](#) du CCA a reçu un financement de 200 millions de dollars de la Banque mondiale.
- **Société Financière Internationale (IFC)**

- [Guide des meilleures pratiques sur le système de traçabilité des noix de cajou](#), publié en 2019, qui vise à améliorer l'accès aux marchés pour les PME du secteur de la transformation de la noix de cajou en Côte d'Ivoire.
- [Système de reçu d'entrepôt](#), lancé en 2016, qui permet aux transformateurs d'utiliser des noix non transformées comme garantie pour les prêts de fonds de roulement.
- Investissements directs dans les unités de transformation<sup>2</sup>.

## Gouvernements

- **Gouvernement allemand via**
  - **Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)**  
Prestataire de services allemand, créé en 2011, pour la coopération internationale en faveur du développement durable et le travail en matière d'éducation internationale.
    - [Projet d'initiative compétitive sur le cajou \(ComCashew\)](#), lancé en 2009 avec une contribution de 106 millions d'euros jusqu'en 2018, visant à parvenir à une réduction durable de la pauvreté au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mozambique et en Sierra Leone, en améliorant la compétitivité des petits producteurs africains de noix de cajou, transformateurs et autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement.
- **Gouvernement des Pays-Bas via**
  - **Centre for Promotion of Imports from developing countries (CBI)**  
Organisation néerlandaise, créée en 1971 par le ministère néerlandais des Affaires étrangères, avec pour mission de soutenir la transition vers des économies inclusives et durables.
    - [Projet Noix Comestibles Bénin et Côte d'Ivoire](#), lancé en 2019, pour aider les entreprises participantes à créer un plan de marketing à l'exportation, et à améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale d'entreprise et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement. Dans le cadre de ce projet, le CCA et le CBI ont initié un programme de renforcement des capacités en matière de responsabilité sociale des entreprises. Cela a débuté en mars 2022 et concerne actuellement 30 unités de transformation.
- **Gouvernement des États-Unis d'Amérique via**
  - **Département américain de l'agriculture | Programme Food for Progress de l'USDA**
    - [Projet Prosper Cashew](#), a débuté en 2020 avec un fonds total de 25 millions de dollars, qui vise à rassembler les transformateurs et autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, les investisseurs et le secteur public pour maintenir la valeur économique et sociale du cajou à sa source en Afrique de l'Ouest.
    - [Projet PRO-Cajou](#), démarré en 2019 avec un fonds total de 47,3 millions de dollars, qui vise à renforcer la compétitivité des producteurs ouest-africains en améliorant l'efficacité et la qualité de la production et du commerce, et en œuvrant au développement de politiques régionales de commerce et d'investissement plus cohérentes.

<sup>2</sup>Un nombre croissant d'agences d'investissement mentionnent une politique active de due diligence comme une condition préalable indispensable à l'investissement.

## Plateformes internationales

- **African Cashew Alliance (ACA)**  
Association internationale, créée en 2006, regroupant les entreprises africaines et internationales intéressées par la promotion d'une industrie africaine du cajou compétitive à l'échelle mondiale.
- **Consultative International Cashew Council (CICC)**  
Conseil international, créé en 2016 en Côte d'Ivoire, dans le but d'offrir un cadre de concertation ainsi que des synergies entre les États membres pour le développement d'une filière durable du cajou.
- **Sustainable Nut Initiative (SNI)**  
Plateforme de collaboration précompétitive, créée en 2015, dans le but d'améliorer la situation dans les pays producteurs de noix de cajou, d'œuvrer en faveur de chaînes d'approvisionnement durables et de trouver des solutions durables pour l'avenir du secteur.

## Organisations non gouvernementales

Différentes organisations non gouvernementales se sont concentrées sur la filière cajou en Côte d'Ivoire, à savoir de grandes organisations comme la **Fondation Bill et Melinda Gates** ainsi que de petites organisations comme **FairMatch Support**, **Nitidae**, et **TechnoServe**. Actuellement, un autre acteur intéressant est impliqué dans la filière cajou en Côte d'Ivoire :

- **Institut Tony Blair pour le changement global**  
Organisation à but non lucratif, créée en 2016, dans le but d'aider les gouvernements et les dirigeants à concrétiser des idées audacieuses. Il soutient le gouvernement depuis 2019 pour atteindre l'objectif de la transformation économique de la Côte d'Ivoire, entre autres dans le secteur du cajou. Cela comprend l'élaboration de politiques sectorielles, le développement du secteur privé et la facilitation des investissements.

## 2.4. Les flux financiers

Comme mentionné ci-dessus, il existe de multiples acteurs actifs dans le secteur du cajou en Côte d'Ivoire, ce qui se traduit par différents flux financiers. Tandis que les amandes de cajou se dirigent vers le consommateur, l'argent revient en retour vers les agriculteurs. À côté de ces flux financiers, le gouvernement de Côte d'Ivoire taxe l'exportation de la noix brute et subventionne les transformateurs locaux. Les institutions financières comme la Banque mondiale, notamment via le PPCA, financent le développement de la transformation locale. Une visualisation simplifiée de (une partie) des flux financiers peut être vue dans la Figure 6.

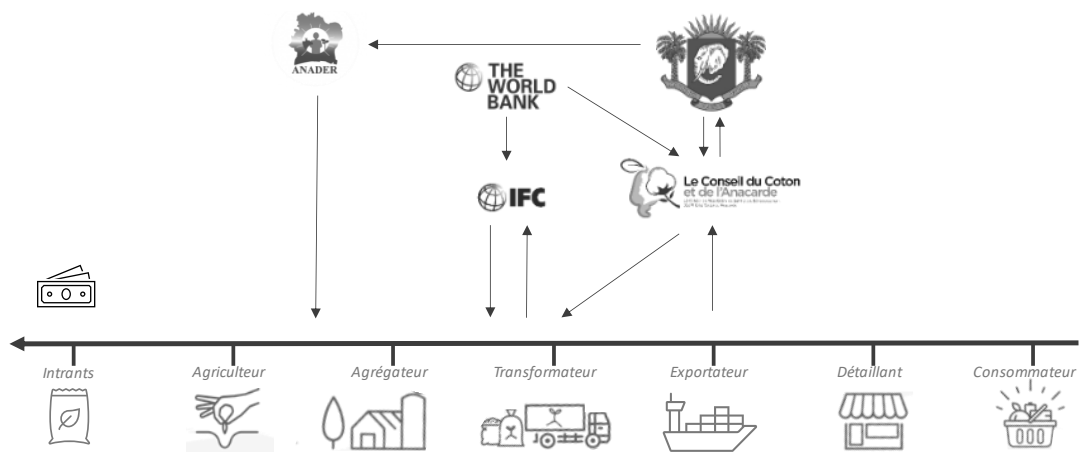


Figure 6 Visualisation simplifiée de (certains) flux financiers des bailleurs de fonds dans le secteur du cajou en Côte d'Ivoire.

Alors que d'importants investissements sont en cours dans le secteur, les institutions financières en général considèrent le secteur du cajou en Côte d'Ivoire, et en particulier la transformation, comme un risque élevé, ce qui rend plus difficile son financement.

### 3. Droits du travail et conditions de travail

Ce chapitre donne un aperçu de la politique et des pratiques actuelles concernant les droits du travail et les conditions de travail. Tout d'abord, une description générale est donnée. Après cette description, le chapitre plonge dans la situation spécifique des agriculteurs et des travailleurs des unités de transformation sur les sujets, mentionnés dans la Figure 7, pour disposer d'une vue d'ensemble, et pour laquelle les informations étaient disponibles et l'importance relative était suffisante.



Figure 7 : Thèmes relatifs aux droits du travail et aux conditions de travail abordés par acteur.

#### 3.1. Général

L'examen de la mise en œuvre des réglementations et de la pratique actuelle montrent que les instituts liés aux gouvernements locaux se concentrent principalement sur la réglementation et l'amélioration des conditions de travail. S'ils sont bien relevés, certains défis actuels peuvent même se transformer en opportunités pour le secteur. Les défis actuels, qui ne sont pas uniques à la Côte d'Ivoire ou à la filière cajou, sont dus à la croissance rapide et l'intérêt accru des pays importateurs et se résument à des besoins de :

- Plus de transparence et de traçabilité dans la filière,
- Plus de formalisation de la filière cajou,
- Rentabilité et de répartition équitable de la valeur.

#### Transparence et traçabilité dans le secteur

Pour pouvoir procéder à une évaluation complète de la situation, des informations et des analyses fiables sur le marché sont nécessaires. Les deux restent un défi pour le secteur du cajou. La transparence et la traçabilité sont essentielles pour permettre l'amélioration du secteur. Le système de traçabilité actuellement en place est réalisé et contrôlé par le CCA. Ce système se concentre sur l'enregistrement et la vérification annuels des acteurs et des actions de la chaîne. Ce système, ou un système indépendant, pourrait être étendu pour se concentrer également sur un champ d'application plus large qui mesurerait également la durabilité sociale (et environnementale). Le secteur du cajou en Côte d'Ivoire présente l'avantage qu'un certain niveau de diligence raisonnable est réalisable, car il est possible pour les auditeurs d'aller sur le terrain. Les acteurs de la filière s'en servent pour améliorer la transparence et la traçabilité, via le recours à des certifications comme [label de qualité ACA](#) et [Fairtrade](#), et les normes de l'[Ethical Trade Initiative \(ETI\)](#) et l'[Organisation internationale du travail \(OIT\)](#) (GIZ, 2019). La contribution à la durabilité sociale de ces certifications et normes peut être débattue.



## Formalisation de la filière cajou

Comme mentionné au chapitre 1, la chaîne de valeur du cajou en Côte d'Ivoire s'est considérablement développée au cours de la dernière décennie. Avec cette croissance, des défis tels que la structuration et la formalisation se posent. L'introduction du CCA a constitué une première étape importante dans ce processus. Pour les agriculteurs, la formalisation et la représentation formelle restent un défi. Les coopératives de commerçants sont davantage axées sur le commerce et moins sur la représentation des agriculteurs. Cela réduit la position des agriculteurs et les rend plus vulnérables dans les processus de négociation. L'industrie de transformation se formalise, mais les travailleurs des unités de transformation sont peu représentés. L'organisation du secteur du cajou, poussée par l'Acte Uniforme Relatif Au Droit des Sociétés Coopératives de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA, 2011), n'a pas inclus les syndicats. C'est l'une des raisons pour lesquelles il n'est pas courant que les agriculteurs ou les travailleurs des unités de transformation du secteur du cajou soient membres d'un syndicat. Même s'il existe des syndicats en Côte d'Ivoire, comme le montre l'encadré bleu ci-dessous. Dans la configuration actuelle, les intérêts des acteurs sont défendus par les associations et fédérations regroupées au sein de l'OIA Anacarde. Alors que l'OIA Anacarde vient de démarrer, la question reste de savoir quel sera son rôle exact dans le secteur.

Il existe cinq syndicats en Côte d'Ivoire :

- Confédération Ivoirienne des Syndicats Libres (CISL) Dignité
- Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI)
- Centrale Syndicale Humanisme Côte d'Ivoire (CSH-CI)
- Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI)
- L'Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UNATRCI)

Ces cinq syndicats sont regroupés au sein du Comité Intersyndical pour la Transition vers l'Économie Formelle (CITEF).

## Rentabilité et répartition égale de la valeur

Pour améliorer durablement les conditions de travail et respecter les droits du travail, la rentabilité est cruciale. La rentabilité n'est pas garantie ni dans la production et ni dans la transformation en raison de la volatilité des prix du marché. En raison de cette volatilité, visible dans la Figure 8, il est difficile de trouver des investisseurs et de planifier des investissements.

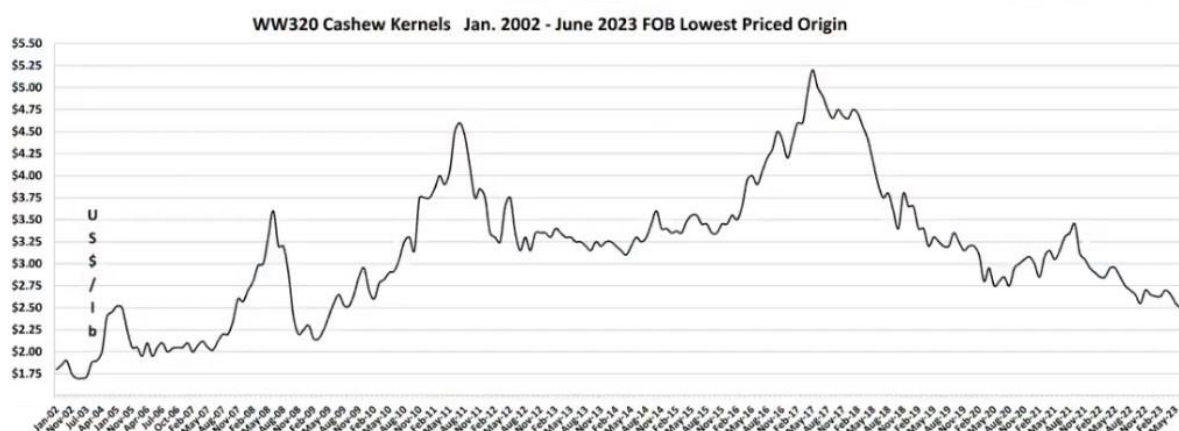


Figure 8 Tendence des prix des amandes de cajou, source : ACA

Le manque de capitaux rend difficile l'investissement des agriculteurs ou des transformateurs, pour par exemple améliorer les conditions de travail. Augmenter la rentabilité commence par responsabiliser les agriculteurs, les coopératives et les transformateurs locaux. Un marché intérieur robuste constitue le fondement d'une croissance durable, capable de résister aux défis mondiaux. Le gouvernement s'attaque activement à ce problème en favorisant la transformation locale. Parallèlement, le renforcement des coopératives et les moyens qui leur seront donnés de véritablement défendre les intérêts de leurs agriculteurs renforceront davantage les fondations des acteurs à la base. Une position de négociation améliorée contribuera à créer une répartition égale de la valeur dans les périodes prospères et difficiles.

Une autre façon de créer des moyens d'investir est d'augmenter les revenus. L'encadré ci-dessous donne un exemple de la manière dont cela peut être réalisé.

L'augmentation des revenus peut être réalisée en ajoutant de la valeur aux flux de déchets actuels créés dans la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, les pommes – environ 5 millions de tonnes par an – pourraient devenir des boissons ou une matière première pour les bioplastiques. Le liquide de coque de noix de cajou (CNSL) pourrait également être utilisé pour produire du biodiesel (Guero et al, 2021). Les pommes pourraient générer des revenus supplémentaires pour les agriculteurs et le CNSL pourrait en faire de même pour les unités de transformation. Actuellement, les pommes sont à peine utilisées et on estime que seulement 10 % environ des unités de transformation créent une valeur supplémentaire pour leurs flux de déchets. La valeur ajoutée aux flux de déchets a le potentiel 1) d'augmenter les revenus, ce qui crée la possibilité d'investir dans les conditions de travail des transformateurs et des agriculteurs et 2) de réduire la quantité de déchets, ce qui peut, entre autres, améliorer le sol dans la région entourant les unités de transformation qui contribuent à améliorer les conditions de vie des communautés voisines. La valorisation des flux de déchets est également un objectif dans lequel le gouvernement, via le CCA, investit (Nitidae, 2023).

Pour approfondir l'analyse et la pratique politique, il est nécessaire de discuter séparément de la situation des agriculteurs et des travailleurs des unités de transformation.

### 3.1. Les agriculteurs



L'agriculteur, principalement le petit exploitant, occupe l'une des positions les plus difficiles de la chaîne. Le secteur de production est assez informel, ce qui augmente le risque de violations des droits du travail. Les noix de cajou qui sont principalement produites par les petits exploitants et leurs familles sont majoritairement commercialisées par l'intermédiaire d'autres agriculteurs, commerçants ou intermédiaires plutôt que par l'intermédiaire des coopératives « traditionnelles ».

Les coopératives actuelles se concentrent principalement sur le soutien à la production et à la commercialisation pour respecter les critères minimaux et moins sur les droits des agriculteurs. Par ailleurs, il est difficile pour les agriculteurs de trouver des représentants du secteur de production capables de jouer un rôle significatif. Les acteurs de la chaîne – tels que le CCA et les acheteurs de noix brutes – s'efforcent de surmonter le cadre informel et les violations des droits du travail à travers des formations, des lois et des projets.

## Santé et sécurité au travail

Les risques en matière de santé et de sécurité au travail des agriculteurs se retrouvent principalement sur le terrain. Premièrement, les agriculteurs courent le risque d'être exposés à des reptiles tels que des serpents et des scorpions. Deuxièmement, des herbicides, des pesticides, des machettes et des tronçonneuses sont utilisés dans la plantation, ce qui peut entraîner des risques si les agriculteurs ne sont pas conscients ou ne respectent pas les exigences de sécurité. Enfin, le travail de collecte notamment des noix est lourd pour le dos. Il ne s'agit pas de risques spécifiques à la production de noix de cajou en tant que telle, mais à l'agriculture des petits exploitants en général.

Il existe des moyens d'atténuer ces risques : des équipements de protection tels que des bottes, des formations en matière de sécurité et la mécanisation. La question reste souvent de savoir qui peut financer et financera les moyens d'atténuer ces risques. D'autant plus que le travail sur le terrain est souvent effectué par des femmes, pour qui il peut être difficile d'accéder aux ressources ; Ce ne sont souvent pas elles qui possèdent la terre ou qui reçoivent l'argent. Il existe une dynamique qui tente de changer cela, notamment en adoptant de nouvelles règles et en associant les femmes.

Le CCA travaille à atténuer les risques via les Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA) qui offrent des services spécialisés aux producteurs. Par ailleurs, des tests sont en cours pour la mécanisation de la collecte des fruits. Concernant les ravageurs, des méthodes alternatives de lutte – agronomiques, mécaniques, biologiques – ont été développées grâce à la recherche et sont diffusées via l'ANADER auprès des producteurs.

Un risque en matière de santé et de sécurité au travail, plus pour l'agrégateur que pour l'agriculteur, se produit pendant le transport. Les femmes effectuent souvent le premier transport des noix de cajou collectées sur leur tête jusqu'au villages. Une fois regroupées, les noix de cajou sont stockées dans des sacs pouvant peser 80 kilogrammes. Ces sacs sont principalement chargés et déchargés des camions par des hommes, ce qui représente un travail physiquement exigeant.

## Revenu

Les agriculteurs reçoivent un revenu basé sur leur production et ce revenu dépend du prix du marché. Celui-ci, comme mentionné précédemment, est très volatile. Si le prix du marché est élevé, les agriculteurs ont la possibilité d'investir. Si le prix du marché est bas, il est probable que les agriculteurs subissent une perte. Pour lutter contre ces pertes, le gouvernement a fixé un prix minimum de la noix brute qui était de 315 FCFA/kg bord champ pour la saison 2023 (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2023). Ce prix prend en compte les coûts de la main d'œuvre d'une personne par tâche et par jour qui, selon le CCA, varient entre 2 500 et 3 400 FCFA/jour avec une moyenne de 3 000 FCFA/jour. Lorsque des ouvriers sont embauchés dans la production de cajou, c'est souvent journalièrement et par tâche, ce qui rend encore plus difficile la collecte d'informations fiables pour ce groupe. Une étude pour définir le prix « social » de la noix de cajou vient d'être lancée par le CCA et basera son calcul sur le revenu minimum de subsistance du producteur.

Cela aide les agriculteurs, mais cela ne résout pas complètement le problème. Lorsque le prix du marché tombe en dessous du prix minimum, les acheteurs ne sont souvent plus disposés à acheter ou à payer le prix minimum. Laissant aux agriculteurs leurs produits qu'ils ne collectent souvent pas du

tout. Il est donc très difficile pour les agriculteurs de gagner leur vie<sup>3</sup>. Lors de la campagne 2023, alors que le prix du marché était bas, le gouvernement de Côte d'Ivoire a organisé des achats groupés pour faire monter les prix et améliorer la situation des agriculteurs. Pour réellement résoudre ce problème, il est nécessaire que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement travaillent ensemble pour garantir que la baisse des prix finaux ne soit pas repoussée jusqu'à l'origine.

Le consensus dominant est que l'amélioration des revenus des agriculteurs est d'une grande importance. C'est un sujet sur lequel de nombreuses organisations, comme ANADER et ComCashew, ont travaillé et travaillent encore. Pour garantir un revenu vital aux agriculteurs, tous les acteurs de la chaîne doivent agir. Ceci peut être réalisé grâce à une combinaison d'initiatives axées sur les agriculteurs. Par exemple :

- Augmenter la productivité de la plantation de cajou via les formations des agriculteurs et les intrants.  
Un défi vient du fait que les plantations de cajou en Côte d'Ivoire sont généralement vieillissantes, ce qui réduit leur production. La sélection et la diffusion de variétés à haut rendement peuvent contribuer à améliorer la productivité. Les pépiniéristes agissent dans ce sens en collaboration avec les personnes qui pratiquent les greffes. Un autre défi vient du manque de connaissances et de capacités des agriculteurs. Des formations sont dispensées via les acheteurs et le CCA sur les bonnes pratiques agricoles pour améliorer la production. Ces bonnes pratiques agricoles sont de plus en plus combinées à des pratiques agricoles intelligentes face au climat, car le changement climatique a un impact sur la quantité et la qualité de la noix de cajou.<sup>4</sup>
- Améliorer la structuration et l'organisation des agriculteurs pour pouvoir négocier collectivement.

Les interventions uniquement au niveau de l'exploitation agricole ne suffisent pas. Pour améliorer structurellement les revenus des agriculteurs, la valeur et les risques devraient être répartis plus équitablement dans les chaînes d'approvisionnement. Cela signifie que, par exemple, les commerçants (et les détaillants) peuvent s'engager dans des contrats à plus long terme pour offrir aux agriculteurs des prévisions financièrement sûres. Au sein des chaînes d'approvisionnement, les acteurs pourraient mettre en place des projets communs ou introduire des codes de conduite soulignant l'importance d'une valeur égale et d'une répartition des risques.

Le CCA explore actuellement la possibilité de crédits carbone comme nouvelle source de revenus pour les agriculteurs qui finissent le plus souvent par supporter les coûts supplémentaires résultant des nouvelles réglementations comme la CSDDD. En plus de se concentrer uniquement sur la noix de cajou, il est également possible d'augmenter les revenus des agriculteurs en les aidant à cultiver d'autres cultures ou à exercer d'autres activités.

---

<sup>3</sup>la valeur de référence Anker du salaire vital pour la Côte d'Ivoire rurale, qui est de 143 236 FCFA/mois en 2023 (Anker Research Institute, 2023).

<sup>4</sup>Le changement climatique a également un impact plus large sur les moyens de subsistance de tous les habitants de Côte d'Ivoire, y compris les agriculteurs. Pour garantir que les agriculteurs puissent toujours créer un revenu grâce à la production agricole, y compris le cajou, la durabilité environnementale est importante. L'accent mis dans le secteur du cajou, entre autres, sur la biodiversité et l'atténuation de la déforestation, peut contribuer à améliorer les moyens de subsistance futurs et à se conformer aux législations de l'UE (à venir).

## Conventions collectives

Comme la noix de cajou n'a pas été initialement introduite en Côte d'Ivoire comme une culture de rente, le secteur n'était pas organisé, ce qui rendait intéressante l'intervention d'intermédiaires pour combler les lacunes de la chaîne d'approvisionnement. Avec l'implication croissante de l'État et la régulation de l'OHADA, la structuration de la production se poursuit. La législation visant à promouvoir les coopératives a créé deux types de coopératives : orientées vers les agriculteurs et vers les commerçants. Cette dernière a vu le jour parce qu'en raison de la législation, il est devenu plus intéressant pour les commerçants de créer une coopérative car elle permet de commercialiser plus que ce que fournissent vos membres.

Avec 1) la structuration de la production 2) le développement de la transformation locale et 3) l'accent accru mis sur la traçabilité auprès des acheteurs étrangers, le pouvoir de négociation passe peu à peu des commerçants aux agriculteurs. Premièrement, la structuration de la production a donné aux producteurs un rôle important dans l'OIA Anacarde ; avec entre autres le président de la Centrale de Cajou COOPCA ayant le rôle de président du conseil d'administration. Deuxièmement, le développement de la transformation locale a raccourci la chaîne d'approvisionnement et rendu le rôle des intermédiaires moins logique. Troisièmement, la demande des acheteurs d'améliorer la traçabilité a accru l'incitation à investir dans les relations avec les agriculteurs pour pouvoir se conformer à la législation. Dans l'ensemble, le pouvoir de négociation du maillon de la production s'améliore.

## Liberté d'association

Le maillon de la production est en passe de devenir plus formel, mais les agriculteurs ne savent toujours pas vers qui se tourner en cas de problèmes. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'implication des syndicats. Le premier syndicat d'agriculteurs fut le Syndicat Agricole Africain (SAA). Le SAA s'est transformé en parti politique Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Les deux organisations ont été créées par Félix Houphouët-Boigny qui est devenu président de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1993. Après la SAA, il n'y a pas eu de syndicat spécifique pour les agriculteurs en Côte d'Ivoire. Les syndicats actuels en Côte d'Ivoire ont manifesté leur intérêt à inclure les producteurs de noix de cajou parmi leurs membres. Dans le passé, certaines pratiques ont découragé les agriculteurs à adhérer à un syndicat, entre autres à cause de collectes de fonds infructueuses. Les syndicats ont un peu plus d'expérience dans d'autres cultures de rente comme le cacao. Sur la base de ce groupe plus large de membres (potentiels), ils sont actuellement, entre autres :

- Lobbying pour augmenter le Salaire Minimum Agricole Garantie (SMAG)<sup>5</sup>– 36 000 FCFA/mois soit un tiers de la valeur de référence du salaire vital<sup>6</sup>- au Salaire Minimum Interprofessionnel Garantie (SMIG) - 75 000FCFA/mois -.
- Travailler à lutter contre le travail des enfants via le Comité Intersyndical pour la Lutte Contre le Travail des Enfants (CILTE) dans le cadre du projet ACCEL Africa.

---

<sup>5</sup>Le SMAG est principalement utilisé dans les cultures de rente telles que l'huile de palme et l'hévéa où se trouvent de grandes plantations avec les villages voisins. Dans ces villages, des investissements sont réalisés dans les infrastructures de base pour les travailleurs agricoles, comme un centre de santé et une école.

<sup>6</sup>la valeur de référence Anker du salaire vital pour la Côte d'Ivoire rurale, qui est de 143 236 FCFA/mois en 2023 (Anker Research Institute, 2023).

## Travail des enfants

Le gouvernement utilise une multitude de moyens pour prévenir le travail des enfants. Depuis 2015, il est mentionné dans '*le code du travail*' que les enfants de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à travailler dans les champs. Le gouvernement investit dans les infrastructures telles que les écoles et les marchés. Par ailleurs, il est interdit de laisser les enfants traverser la frontière en provenance des pays voisins comme le Mali et le Burkina Faso non accompagnés de leurs parents et sans papiers appropriés. Les douanes et la police contrôlent tout le long de la frontière. Cependant, la frontière est longue et avec l'instabilité politique actuelle dans la région, il existe des risques potentiels de voir des enfants travailler dans les régions du nord comme Bouna et Ferkéssédougou.

Les parents souhaitent généralement envoyer leurs enfants à l'école. Avoir les fonds nécessaires pour payer les frais de scolarité et les uniformes, ainsi que la distance jusqu'à l'école, sont souvent les principales difficultés. Les chances pour les filles de pouvoir aller à l'école sont plus faibles que pour les garçons, car les filles sont responsables du soutien de leur mère dans les activités quotidiennes et ce sont aussi les filles qui seront probablement mariées. Lorsque les enfants ne peuvent pas aller à l'école ou sont libres les week-ends et jours fériés, les familles emmènent leurs enfants aux champs pour pouvoir s'occuper d'eux. Cela peut être pour rester uniquement avec leurs parents ou pour travailler. Si tel est le cas, une grande partie du travail peut toujours relever de l'apprentissage au travail plutôt que du travail des enfants, selon les définitions utilisées.

Pour améliorer la situation des enfants, il existe de multiples moyens, par exemple 1) des revenus plus élevés pour les familles permettant de payer les frais de scolarité, d'investir dans la mécanisation et d'embaucher de la main d'œuvre ou 2) de promouvoir la scolarisation des enfants et en particulier des filles. Pour ces derniers, on peut envisager d'augmenter le projet de cantine scolaire du gouvernement pour fournir des repas, des subventions pour l'équipement scolaire et faciliter la scolarisation des enfants. L'expérience acquise dans la lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire peut être utilisée dans le secteur du cajou. Il convient de mentionner que l'ampleur du risque potentiel de travail des enfants dans le secteur du cajou est très faible par rapport au secteur du cacao.

En conclusion de cette section, beaucoup de travail peut être fait pour que les agriculteurs améliorent leur situation. Avant de démarrer une nouvelle initiative, il est bon de vérifier ce que font déjà les autres acteurs comme ANADER, ComCashew, SNI et Cashew Coast qui a remporté le prix Fairtrade Africa en 2023.

### 3.1 Les travailleurs dans les unités de transformation

Le secteur de la transformation est plus formel et, comparé à la situation des agriculteurs, l'accent a été davantage mis sur les conditions de travail des travailleurs dans les unités de transformation. Cela réduit les risques de systèmes abusifs ; selon les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, les risques de travail des enfants dans les unités de transformation sont généralement inexistantes.



Le secteur de la transformation fait encore face à des défis liés aux conditions de travail des salariés. Différentes facettes des unités de transformation jouent un rôle dans l'élaboration des défis. Ces facettes sont 1) la taille, 2) le marché ciblé par l'installation, 3) le ou les investisseurs et 4) la direction.

1. La taille : les grandes unités industrielles, avec une certaine mécanisation, offrent en général de meilleures conditions de travail aux salariés. Souvent, ils décrivent publiquement leurs pratiques en matière de durabilité sociale, par exemple dans leurs rapports annuels sur la durabilité (sociale) comme [Intersnack](#) et [OLAM](#) ou sur leur site comme [Cashew Coast](#) et [Dorado](#). Même s'il est toujours bon de rester vigilant quant à savoir si les mots représentent la réalité.
2. Le marché cible : les marchés occidentaux, comme l'UE, exigent entre autres plus de transparence, comme cela est mentionné dans le chapitre sur la chaîne d'approvisionnement, ce qui contribue à améliorer la situation.
3. Les investisseurs : les investisseurs des unités de transformation disposant de suffisamment de capital et/ou d'intérêts pour améliorer les conditions de travail sont bénéfiques pour surmonter les défis.
4. Le management : le management des unités de transformation qui voyant l'avantage supplémentaire de se concentrer sur les droits du travail et d'agir en conséquence améliore les conditions de travail.

En général, au cours des dernières années, les usines de transformation et d'autres organisations ont travaillé sur les conditions de travail à tous les niveaux. Cela se reflète, entre autres, dans le nombre d'établissements qui répondent aux normes de l'OIT. Outre le gouvernement, les institutions de financement sont des acteurs importants ici, car elles exigent une diligence raisonnable avant de financer les unités.

#### Santé et sécurité au travail

Il existe toujours des risques en matière de santé et de sécurité au travail lorsque l'on travaille dans un complexe industriel, et l'industrie de la noix de cajou en Côte d'Ivoire ne fait pas exception à cet égard. Les principaux risques en matière de santé et de sécurité au travail dans l'usine de transformation de noix de cajou peuvent entraîner des brûlures, des problèmes respiratoires et des problèmes de dos. Pour atténuer les risques, la mécanisation et les mesures de protection peuvent aider. Cela peut être illustré en se concentrant sur le décorticage des noix de cajou. Surtout dans les grandes unités, la mécanisation du décorticage est courante. Dans certaines unités, le décorticage se fait encore à la main car les machines de découpe ne sont pas présentes ou ne fonctionnent pas. Lorsque le décorticage est effectué à la main, les femmes, qui effectuent principalement le décorticage, risquent d'être exposées au CNSL, ce qui provoque des brûlures. Des équipements de

protection peuvent également prévenir les brûlures causées par le CNSL, qui sont parfois fournis. Lorsqu'il est fourni, ce n'est pas quelque chose que les travailleurs sont habitués à porter car la culture de la sécurité n'est pas ancrée. Cependant, les travailleurs sont de plus en plus conscients des risques.

### Contrats et sécurité de l'emploi

Les lois en Côte d'Ivoire, comme c'est souvent le cas dans les pays francophones, se concentrent sur les salariés, par exemple via des contrats permanents et un salaire minimum. En plus du salaire, les employeurs paient des impôts d'environ 20 %. Comme dans tout pays, des moyens créatifs sont recherchés pour maintenir les coûts (de main-d'œuvre) aussi bas que possible. La manière dont les employés de l'usine de transformation sont embauchés diffère : certains sont embauchés par l'usine de transformation et d'autres par l'intermédiaire de sous-traitants. Il s'agit souvent d'une combinaison des deux, les responsables directement par l'usine de transformation et les ouvriers via les sous-traitants. Si l'usine de transformation s'assure que le sous-traitant respecte les règles, il est possible que les travailleurs ne soient pas dans une situation plus défavorable.

Pour les transformateurs, il est intéressant de faire appel à des sous-traitants car la gestion de la taille de la main d'œuvre peut être difficile. Les sous-traitants, qui sont également utilisés dans plusieurs autres secteurs, facilitent les responsabilités administratives et juridiques. Les sous-traitants garantissent que les travailleurs nécessaires sont là et les unités de transformation n'ont pas à se soucier des absences pour cause de maladie ou de vacances. Les travailleurs embauchés via les sous-traitants sont généralement mobilisés au quotidien. La mobilisation journalière facilite le remplacement des travailleurs non performants mais réduit les chances des travailleurs à pouvoir s'organiser en syndicat, car ceux-ci peuvent changer chaque jour. Cela met les travailleurs dans une situation plus précaire.

### Salaires et horaires de travail

Les travailleurs des unités de transformation sont souvent payés en fonction du travail qu'ils ont effectué au lieu de recevoir un salaire fixe. Le salaire minimum des ouvriers est le SMIG, qui est porté au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 75 000 FCFA/mois. Pour rester compétitif par rapport aux unités de transformation du Vietnam, le SMIG crée un défi pour la rentabilité de l'installation de transformation. C'est pour cela qu'il y a des pressions pour utiliser le SMAG, qui est de 36 000 FCFA/mois depuis 2013.

Pour les ouvriers des usines de transformation, le SMIG représente un peu plus de la moitié du salaire vital.<sup>7</sup> Là encore, il est possible d'augmenter le SMIG, mais si l'industrie n'est pas en mesure de payer les salaires, cela n'aide pas les travailleurs. Pour réduire l'écart salarial : 1) la productivité et la rentabilité de l'industrie peuvent être améliorées en ajoutant de la valeur aux flux de déchets comme mentionné précédemment dans ce chapitre, 2) le pouvoir de négociation des travailleurs peut être amélioré en améliorant leur position et en augmentant le nombre des travailleurs embauchés avec des contrats permanents au lieu d'être embauchés sur une base quotidienne, et 3) impliquer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, ce qui constitue également une solution pour les agriculteurs. La prochaine législation européenne peut contribuer à faire pression sur les acteurs en amont pour qu'ils collaborent. Des salaires plus élevés contribueraient également à motiver les

---

<sup>7</sup>la valeur de référence Anker du salaire vital pour la Côte d'Ivoire rurale, qui est de 143 236 FCFA/mois en 2023 (Anker Research Institute, 2023).



employés des unités de transformation, ce qui réduirait la quantité de noix de cajou non transformée à exporter.

#### Liberté d'association et conventions collectives

Chaque entreprise de plus de 10 salariés permanents doit avoir un délégué du personnel, appelé « délégué du personnel ». Dans une entreprise de plus de 100 salariés, un délégué syndical peut être désigné par l'organisation syndicale représentative (NATLEX, 2023). Les représentants sont protégés par la loi et ne peuvent pas être licenciés facilement. Dans le secteur du cajou, les représentants syndicaux ne sont pas si courants en ce moment.

Le secteur de la transformation n'est en général pas un métier syndiqué. Au début, lorsqu'il n'y avait pas beaucoup d'unités de transformation en Côte d'Ivoire, il était également difficile de prendre position. Maintenant que le secteur se développe, il est possible de comparer et de discuter des différences. Cela signifie que les conditions de jeu pour les syndicats se sont améliorées.

Des discussions ont lieu au niveau national. Ces discussions impliquent le gouvernement, la CITEF et la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (**CGECI**) qui représente les entreprises membres de multiples secteurs économiques en Côte d'Ivoire. Ces trois organisations travaillent entre autres au sein d'une session tripartite, la Commission Consultative du Travail, sur la mise en œuvre technique des droits des travailleurs. A côté de cela, il y a aussi Le Conseil National du Dialogue Social, un conseil tripartite qui discute de la stratégie. La dernière grande réalisation du Conseil est l'augmentation du SMIG à 75 000 FCFA.

Le rôle des syndicats dans le secteur du cajou reste à définir ; ils ont le potentiel de jouer un rôle positif. La valeur ajoutée des syndicats peut résider dans les défis pour lesquels il est possible de tirer des leçons de l'expérience d'autres secteurs en Côte d'Ivoire et des questions globales. Cette dernière solution sera faite de toute façon, car c'est le rôle des syndicats de défendre tous les travailleurs. Le rôle spécifique des syndicats au sein du secteur dépendra également du rôle que joueront les associations, fédérations et OIA Anacarde déjà existantes.

#### Discrimination sur le lieu de travail

La majorité des employés des unités de transformation sont des femmes. Pour les femmes, il est moins courant d'aller au lycée. Travailler dans les unités de transformation est souvent leur premier emploi et le manque de scolarité adéquate aboutit souvent à l'analphabétisme des adultes et empêche les femmes de progresser dans leur carrière. En outre, les unités dédiées aux besoins spécifiques des femmes ne sont souvent pas disponibles, par exemple : des lieux d'allaitement ou une garderie. Cela entraîne des coûts supplémentaires ou des obstacles pour les femmes souhaitant travailler.

Comme dans tout autre secteur, les droits du travail dans le secteur du cajou ne sont pas parfaits. Le secteur, avec l'aide d'autres organisations, s'est amélioré ces dernières années et peut encore s'améliorer dans les années à venir. Tant pour les agriculteurs que pour les travailleurs, le plus grand défi est d'améliorer leur situation et d'augmenter les revenus/fonds pour pouvoir atténuer et prévenir les violations des droits du travail. La représentation, qui s'améliore déjà, est cruciale pour améliorer les postes. Une rentabilité accrue du secteur peut contribuer à augmenter les revenus/fonds. Pour

relever ce défi, tous les acteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la chaîne, doivent travailler ensemble. Il ne faut pas se concentrer uniquement sur la durabilité sociale, mais il faut utiliser une perspective ESG plus large.

## Conclusions et recommandations

Même si la noix de cajou a déjà été introduite en Côte d'Ivoire au siècle dernier, le secteur peut encore être considéré comme nouveau et relativement jeune car l'attention et la concentration du gouvernement se sont manifestées au cours de la dernière décennie. Depuis, le gouvernement travaille sur les questions (sociales) via le CCA et l'ANADER. Maintenant que l'OIA Anacarde est mise en place, il existe une possibilité de relever les défis de manière plus globale en tant que secteur. Tout en relevant les défis, une stratégie sous la forme d'un plan directeur est conseillée pour aider à passer de la réaction à la proactivité. Dans cette optique, le CSDDD et les réglementations à venir doivent être considérés comme une opportunité plutôt que comme une contrainte.

Pour lancer le débat, les réglementations européennes (à venir) peuvent être traduites pour les différents acteurs au travers un dialogue social et utilisées comme objectif commun. Ce dialogue social vise à garantir que les producteurs et transformateurs locaux ne sont pas les seuls à assumer la responsabilité via les certifications et les normes. Dans ce dialogue social, la position des travailleurs des unités de transformation devrait également être représentée, ce qui n'est actuellement pas le cas au niveau politique. Grâce aux connaissances acquises dans le cadre du dialogue social, une évaluation interne du secteur en Côte d'Ivoire est nécessaire pour avoir une vue d'ensemble de la situation actuelle et des risques qui y sont associés. En fonction des risques, un plan d'action sur les éléments clés peut être élaboré. Pour tirer le meilleur parti de ce qui est déjà disponible, il est possible d'internaliser les outils utilisés par les ONG et les entreprises. Enfin et surtout, montrer les progrès réalisés en amont aux acteurs en aval est crucial pour en faire une opportunité pour le secteur.

Les droits du travail et les conditions de travail des agriculteurs et des travailleurs des unités de transformation nécessitent une attention particulière. De nombreuses organisations s'efforcent d'améliorer la situation en matière de santé et de sécurité au travail, de contrats et de sécurité de l'emploi, de salaires et d'horaires de travail, de revenus, de conventions collectives, de liberté d'association, de discriminations sur le lieu de travail et de travail des enfants. Cependant, il reste encore beaucoup à faire sur tous ces sujets. Il est essentiel d'améliorer la position des deux groupes et d'augmenter les revenus/fonds pour améliorer la situation. Surtout pour les femmes, qui occupent une position moins privilégiée.

Les angles possibles pour améliorer la situation peuvent être d'aider 1) à accroître la transparence de la chaîne, 2) à améliorer l'organisation de la chaîne d'approvisionnement et 3) à augmenter la rentabilité de la chaîne. Travailler sur ces angles peut améliorer la situation des agriculteurs et des travailleurs des unités de transformation et créer des fonds pour atténuer les violations des droits du travail. Tout en travaillant sur ces angles, il est nécessaire de combler le manque de connaissances qui existe actuellement sur le monde du travail et notamment sur l'externalisation des travailleurs. Étant donné que l'externalisation s'applique également à d'autres secteurs, tels que les travailleurs du cacao et des ports, cela est particulièrement intéressant pour les syndicats qui souhaitent enquêter et atténuer ou prévenir les violations des droits du travail.

Pour atténuer et prévenir les violations des droits du travail, tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement sont nécessaires. Les coûts nécessaires pour atténuer et prévenir les violations des droits du travail devraient être absorbés dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et le

marché devrait devenir « préférentiel » pour ceux qui travaillent à cette amélioration. Heureusement, c'est un sujet sur lequel différents acteurs ont déjà commencé à travailler, ce qui permet de trouver des collaborations et des synergies potentielles. Il est important de maintenir une vision large car la durabilité sociale ne dépend pas d'elle-même ; cela fait partie du plus grand défi de la durabilité qui inclut une perspective environnementale et commerciale. Dans l'ensemble, c'est un secteur qui avance et qui met en œuvre des opportunités pour se conformer aux réglementations européennes (à venir).



## Références bibliographiques

Anker Research Institute (2023) Anker Reference Value Annual Update 2023 Rural Côte d'Ivoire. <https://www.globallivingwage.org/reference-value/living-wage-reference-value-rural-cote-divoire/> (dernière visite le 10 janvier 2024)

CBI (2022) The European market potential for cashew nuts. <https://www.cbi.eu/market-information/processed-fruit-vegetables-edible-nuts/cashew-nuts/market-potential> (dernière visite le 10 Janvier 2024),

CCA (2023a) Cashew Industry: Inauguration of the Agro-Industrial Park Dedicated to Cashew in Korhogo.

CCA (2023b) Décision N 02/Cajou/DGA/SJC/MO/CCA-23 Du 06 Février 2023 Portant Agrément d'Exportateurs de Noix Brutes de Cajou au Titre de La Campagne 2023.

ComCashew (2019) Côte d'Ivoire – Country Report

Fitzpatrick, J. (2022) The Effectiveness of Policy and Regulation in the Cashew Sector 2008-2022.

Global Cashew Alliance (2023) Cashew Information. <https://www.cashews.org/cashew-industry/cashew-information/> (dernière visite le 10 Janvier 2024)

GIC-CI (2023) The member companies of GIC-CI <https://www.gic-ci.org/english---home/members-of-gic-ci/> (dernière visite le 10 Janvier 2024)

GIZ (2019) Guidelines on Food Safety, Traceability and Sustainability in Cashew Processing.

Gouvernement de Côte d'Ivoire (2022) Filière Anacarde, le taux de transformation locale passe de 9% en 2018 à 21,25% en 2022 <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=14761&d=4> (dernière visite le 10 janvier 2024)

Gouvernement de Côte d'Ivoire (2023) Campagne 2023 de Commercialisation de la Noix De Cajou : le Prix Bord Champ Plancher Obligatoire du Kg Fixe A 315 Fcfa Contre 305 Fcfa l'année Dernière. <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=14677> (dernière visite le 10 janvier 2024)

Guero, M., Drion, B., Karsch, P. (2021) Study of the biomass potential in Côte d'Ivoire.

NATLEX (2023) Décret no 96-207 du 7 mars 1996 relatif aux délégués du personnel et aux délégués syndicaux. [https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/r/natlex/fe/details?p3\\_isn=44372&cs=1wU0u\\_4lgqTkr1\\_3Yd2N5dDJQPyYaCYZZuPfaAFQ3mBL1k2xoHOHx16gdg7eS1Xj2I9eZ5s-t3KGaqB-iUK8fBuA](https://natlex.ilo.org/dyn/natlex2/r/natlex/fe/details?p3_isn=44372&cs=1wU0u_4lgqTkr1_3Yd2N5dDJQPyYaCYZZuPfaAFQ3mBL1k2xoHOHx16gdg7eS1Xj2I9eZ5s-t3KGaqB-iUK8fBuA) (dernière visite le 10 Janvier 2024)

Nitidae (2023) Increase export revenues of 9 cashew processors in Côte d'Ivoire and Benin. <https://www.nitidae.org/en/actualites/augmenter-les-recettes-d-exportation-de-9-transformateurs-d-anacarde-en-cote-d-ivoire-et-au-benin> (dernière visite le 10 Janvier 2024)

OHADA (2011) Acte Uniforme Relatif au Droit des Sociétés Coopératives. <https://www.ohada.com/textes-ohada/actes-uniformes.html> (dernière visite le 10 janvier 2024)

## Annexe

### A. Exemple des travailleurs nécessaires pour une usine de transformation de 10 000 Tonnes

<b>Emploi permanent</b>	<b>#</b>
Directeur général	1
Directeur d'usine et directeur commercial	1
Directeur administratif financier	1
Directeur des ressources humaines	1
Responsable des achats	1
Responsable qualité	1
Ouvrier d'entrepôt de la MRC	10
Assistante administrative	4
Comptable	2
Responsable d'étalonnage	4
Technicien en fragilisation	4
Responsable des bombardements	8
Technicien de four	4
Responsable épluchage	4
Responsable du classement	4
Responsable packaging et stocks	3
Technicien d'emballage et d'inventaire	6
Gardien	10
Ouvrier d'entretien	10
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>

<b>Emploi temporaire</b>	<b>#</b>
Personnel de manutention	11
Personnel de décorticage	227
Personnel de dépelliculage	455
Personnel de classification	15
<b>TOTAL</b>	<b>708</b>

Source: BNTED



**FairMatch  
Support**

Committed people creating  
future proof supply chains



**FairMatch  
Support**

Committed people creating  
future proof supply chains

FairMatch Support Netherlands  
Grote Koppel 8  
3813 AA Amersfoort  
The Netherlands

Tel: (+31) 33 461 25 25  
Mail: [info@fairmatchsupport.nl](mailto:info@fairmatchsupport.nl)

FairMatch Support Central Asia  
155, Ogonbaev Street  
Bishkek  
Kyrgyzstan

Tel: (+996) 312 660 818  
Mail: [info@fairmatchsupport.nl](mailto:info@fairmatchsupport.nl)

FairMatch Support West Africa  
Secteur 5, rue 5.44 Bobo Dioulasso  
BP 8907 Ouagadougou  
Burkina Faso

Tel: (+226) 20 97 75 25  
Mail: [mathieu@fairmatchsupport.org](mailto:mathieu@fairmatchsupport.org)

